



DELIBERATION du BUREAU de la Communauté

N° 2024 – B – 21 Bis

Séance du 15 mai 2024



**ADHESION AU RESEAU EUROPEEN DES PETITES VILLES RURALES
NEUTRES EN ENERGIE (RURENER)**

Annule et remplace la précédente 2024-B-021 pour erreur matérielle (date Adhésion)

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 mai à 17h30 heures, les membres composant le Bureau de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à Aubusson, sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement le 3 mai 2024.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Valérie BERTIN et Catherine DEBAENST, et Messieurs Denis PRIOURET, Jean-Luc LEGER, Philippe ESTERELLAS, Laurent LHERITIER, Claude BIALOUX et Alain DETOLLE.

ETAIENT EXCUSES : Didier TERNAT

ABSENTS : Céline COLLET-DUFAYS

Mme Valérie BERTIN présente le rapport suivant :

Le réseau européen des petites villes rurales neutres en énergie (RURENER) est investi de quatre missions principales :

- Encourager la mobilisation des communautés rurales pour la transition énergétique et la neutralité énergétique
- Être la voix des territoires ruraux dans la lutte contre le changement climatique au niveau européen
- Faciliter le partage de bonnes pratiques entre les territoires européens
- Donner aux communautés rurales les outils nécessaires pour mettre en œuvre leur stratégie énergétique

A ce titre, la Communauté de communes Creuse Grand Sud participe à une coopération « Massif Central en Transitions » avec l'ALTE69 et l'association Mode d'Emploi du Pays de Figeac sous l'égide de RURENER .

Considérant l'intérêt pour le territoire de développer les énergies renouvelables, il apparaît opportun d'adhérer à RURENER au titre de l'année 2024.

Le montant de la cotisation des collectivités 2024 s'élève à 1 000,00 €.

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** d'adhérer à l'association réseau européen des petites villes rurales neutres en énergie (RURENER) pour l'année 2024 et de lui verser la cotisation afférente d'un montant de 1 000,00 €.

Ainsi fait et délibéré le 15 mai 2024 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le

PUBLIEE le

La Présidente,
Valérie BERTIN

